

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

**COMMUNE DE WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 18 octobre 2021**

Sous la présidence de Mme Claudine HUCKERT, Maire

Date de convocation : 11.10.2021

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 9

**Membres présents** : HUCKERT Claudine, STERN Laurent, KIEFFER Jean-Luc, CHRIST Fabienne, LEBERQUIER Fanny, KOEBERLE Jean-Marc, WEISS Thierry, RUFFENACH Emmanuel, SPOHN Bruno,

**Membres absents excusés** : BATT Charlotte, STERN Marie-Madeleine (procuration à STERN Laurent), LIENHART Eric, LUTZ Estelle (procuration à Thierry WEISS), WERLER Christine (procuration à Claudien HUCKERT), HERRMANN Charles

**Avec l'accord des conseillers présents, un point est rajouté à l'ordre du jour**

Désignation du secrétaire de séance : CHRIST Fabienne

**1. Adoption du P.V. du 06.09.2021**

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le P.V. à l'unanimité.

**2. Construction d'une salle multifonctions**

Après présentation de l'Avant-Projet Sommaire et compte tenu d'une plus-value financière importante lié à la conjoncture, la commission de pilotage a demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de réfléchir à des pistes d'optimisation budgétaire et de présenter une nouvelle version d'APS.

La commission se réunit régulièrement. Nouvelle réunion de travail avec l'architecte lundi 25 octobre.

**3. Remplacement de l'éclairage du terrain de football**

Approbation du devis S2Ei d'un montant de 32 000€ HT (y compris l'option de contrôle à distance permettant la variation du flux lumineux) concernant le remplacement de l'éclairage du terrain de football par des projecteurs LED.

**4. Suppression d'une régie de recettes provisoire**

Vu la délibération du 05 août 2019 portant création d'une régie de recettes provisoire pour l'encaissement de l'activité « vide maison » des biens de M. GAECHTER ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 11 octobre 2021 ;

Considérant que, l'activité « vide maison » ayant été réalisée, la régie n'a plus lieu d'être ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la suppression de la régie de recettes provisoire pour l'encaissement de l'activité « vide maison »

- que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant était fixé à 3 000€ est supprimée.

## **5. Actualités communales/ projets en cours**

Aménagement abords de la mairie : déjà réalisés : démolition-reconstruction mur de soutènement, pose conduite éclairage, semis de la pelouse. En cours : pose d'un lattage en bois sur les murs de clôture.

Marché hebdomadaire : Vu la faible fréquentation ainsi que le désistement de certains commerçants, un arrêt est prévu après le 22/10.

Commémoration de l'Armistice : Une célébration intercommunale aura lieu le 10 novembre à 18h30 sur la place du Curé Bertomé, en présence de l'ADEIF, du Souvenir Français, des Sapeurs Pompiers du Kochersberg et de Truchtersheim ainsi que des Jeunes Sapeurs Pompiers, de la Fanfare de Kuttolsheim et des élèves de CM1-CM2. Toute la population est invitée.

L'assemblée sera invitée à participer au cortège depuis la place du curé Bertomé vers le Gymnase pour le verre de l'Amitié.

Tous les conseillers sont invités à participer et contribuer au bon déroulement de la Cérémonie.

Marché de Noël : prévu le samedi 4 décembre de 16h à 21h.

Charlotte Batt est en charge de l'organisation

Appel à bénévoles pour :

- Vendredi : mise en place des chapiteaux
- Samedi matin : décoration/lumières
- Samedi soir : rangement
- Dimanche : démontage chapiteaux

Repas de Noël des aînés : dimanche 12 décembre à midi à la Salle Communale

La commune offre un moment de convivialité aux personnes de plus de 70 ans et leurs conjoints : Les conseillers vont inviter personnellement les personnes concernées dans les prochaines semaines. (*retour pour le 20 novembre*). Les conseillers demandent s'il est possible de laisser un carton d'invitation à chaque personne/couple invité.

Un cadeau est prévu pour les personnes ne pouvant se déplacer pour des raisons de santé.

Le repas sera livré cette année par le restaurant de l'Oie Gourmande.

## **6. Convention d'adhésion Alsace Marchés Publics**

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » ([alsacemarchespublics.eu](http://alsacemarchespublics.eu)) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune de Willgottheim.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée allant jusqu'au 31/01/2024, reconductible. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent **à titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
- approuve les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération
- autorise Madame la Maire à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation

## **7. Informations diverses**

### **Déviation RD1004 :**

Déviation du 26/10 au 31/10 : la RD1004 sera FERMEE entre Marlenheim et Wasselonne dans le sens STRASBOURG – SAVERNE uniquement. La déviation depuis Molsheim ou Strasbourg, se fera par la RD720 (Fessenheim - Schnersheim), puis la RD41 (Willgottheim).

Déviation du 01/11 : à partir de 5h00, la RD1004 sera FERMEE TOTALEMENT entre Marlenheim et Wasselonne dans les deux sens. Les travaux d'enrobé de la couche de roulement et le marquage de chaussée, seront réalisés pour permettre une réouverture définitive du trafic dans les deux sens, le 02/11 à 5h00 au plus tard. En cas de météo incompatible, cette journée de chantier devra être reportée dans les mêmes conditions à une date ultérieure.

### **Recensement de la population : début 2022**

**ASW :** les locaux de rangement devenant trop exigus, l'association sollicite l'aide financière de la commune pour l'acquisition d'un conteneur. Le conseil municipal s'interroge sur l'intégration paysagère d'un tel conteneur et pose la question de l'optimisation des locaux existants, utilisés par d'autres associations. Après une opération de rangement, des grilles de séparation pourrait être mises en place pour créer des espaces de stockage séparé pour chaque association.)

**Nouveaux habitants :** La maire rappelle aux conseillers de signaler aux nouveaux habitants de se déclarer en Mairie.